

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°37-2026

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle d'animation de NOGARO sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : TROQUEREAU Christelle, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA Josiane, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie, LAPEYRE Anne, SAINT-LANNES Claude et TRUCHAT Romain, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN : GARRALON Hervé, LAUJUZAN : LASSALLE Patrick, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : GARBAY Stéphane, SOULES Philippe et CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : LEYMARIE Thierry, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, DROUARD Jean-Claude, MARTINOT Maryse, FRANCH Patrick, MARQUE Christine, LAFFORGUE Daniel, DUFAU David, MARQUE Magali, PERCHEDE : CUVELLIER Isabelle, SAINT-GRIEDE : BOUSSES Jean-Claude, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SALLES d'ARMAGNAC : FAGET Dominique, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : BALAINE Nicolas, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : CRAVENCERES : BAILLET Jérôme (pouvoir à GOUANELLE Vincent), NOGARO : QUITADAMO Justine (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine).

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance du centre Hospitalier de Nogaro

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, rappelle la nécessité de désigner un représentant au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Nogaro.

Les membres du Conseil communautaire désigne M. LAFFORGUE Daniel pour représenter la communauté de communes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Nogaro.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.